



République Française  
Département Eure-et-Loir  
**Commune de Saint-Lubin-des-  
Joncherets**

## Compte rendu de séance

### Séance du 15 Décembre 2021

L'an 2021 et le 15 Décembre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle des Fêtes sous la présidence de ARTÉCHÉA Pascal Maire

**Présents :** M. ARTÉCHÉA Pascal, Maire, Mme ALVES DE MAGALHAES Aurélie, M. BELHOMME Bruno, Mme CASSOURA Martine, Mme CHABOCHE Hélène, M. CHAMBONNIERE Dominique, M. COME Sébastien, M. FARINA Bruno, Mme FORTIN Sophie, M. GODEFROY Frédéric, M. JACOB Sébastien, Mme JOUCQUE Jocelyne, Mme LABOUESSE Marie-Thérèse, Mme LEMAITRE Françoise, M. LEVOIR Jean-Pierre, M. MIKKICHE Kamel, Mme NOUNI Myriam, M. ORLANDI Antony, Mme RENOULT Cécile, M. SOURISSEAU Gérard, M. VASSARD Jean-Luc

Absent(s) ayant donné procuration : Mme BERTRAND Anne-Marie à Mme LEMAITRE Françoise, Mme FINK Pascale à Mme CASSOURA Martine, M. LEROY Jean-Pierre à M. FARINA Bruno, Mme SAUVÉ Charlène à Mme RENOULT Cécile

Absent(s) : Mme PATRIX PICARD Stéphanie,

#### Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 27
- Présents : 22

Date de la convocation : 08/12/2021

Date d'affichage : 08/12/2021

A été nommé(e) secrétaire : Mme Jocelyne JOUCQUE

#### Objet(s) des délibérations

#### SOMMAIRE

Monsieur le Maire vérifie et constate que le quorum est atteint.

La séance est ouverte à 20 h 13 mn.

Ordre du jour :

- Lecture du compte rendu du 13 octobre 2021 pour approbation
- Approbation de la convention de mise à disposition du service "surveillance dans les cars de transports scolaires"
- Créations de postes
- Convention de mise à disposition individuelle de Mme Chloé TOUSSAY
- Régime indemnitaire - ajout d'un cadre d'emploi - RIFSEEP - CIA
- Délibération modificative comptable
- Aide à la participation au séjour de ski des élèves de 5ème du collège Maurice de Vlaminck de Brezolles
- Avenants concernant la 2ème tranche de l'Eglise - Entreprises Falaisienne de Couverture et TERH
- Avenant au contrat de délégation de service public des Pep 28
- Débat sur une éventuelle participation communale au spectacle 2022 de la Spedidam
- Subventions aux associations
- Tarifs locations de salles 2022
- Création de deux commissions : Vie Associative et Animation / Culture
- Proposition de prêt concernant les travaux de la Poste
- Désignation d'un groupe de travail pour les projets : Bourg Centre et Petite Ville de Demain
- Convention de participation financière des communes dont les élèves fréquentent le collège des 7 épis de Saint André de l'Eure
- Questions diverses

Avant la séance de Conseil Municipal, Monsieur Serge LAVALETTE présente aux Membres du Conseil Municipal, une rétrospective du festival 2019, ainsi qu'un exposé de Music en Avre afin que chaque conseiller puisse réfléchir sur la possibilité de reconduire l'expérience du festival sur 2022.

Monsieur le Maire conclut cette présentation en enjoignant la municipalité à réfléchir sur ce projet, qui sera l'objet d'autres concertations.

Monsieur Sébastien Jacob demande qui, des membres présents ce jour, a participé au festival 2019 ?

Martine Cassoura, Héliène Chaboche, Sébastien Come, Bruno Farina, Sébastien Jacob et française Lemaitre déclarent avoir participé à cet évènement.

Monsieur le Maire indique qu'au vu des derniers courriels reçus sur la rédaction des comptes rendus, Madame Jocelyne Joucque refuse de prendre les notes et la rédaction du compte rendu de ce jour, et demande si un volontaire veut prendre les minutes du compte rendu ?

Personne ne se portant volontaire, Madame Jocelyne Joucque est désignée Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle que les remarques, précisions, modifications sur le compte rendu ne doivent être faites qu'en séance de Conseil Municipal, et non pas par le biais de courriels et que seul le compte rendu N-1 peut être modifié.

#### **1 - Lecture pour approbation du compte rendu de la réunion du 13 octobre 2021 :**

Madame Martine Cassoura souhaite que le compte rendu soit adressé plus rapidement aux Conseillers Municipaux.

Monsieur le Maire répond que le délai est de huit jours, et qu'il fera en sorte que ce délai soit dorénavant observé.

Monsieur Bruno Belhomme stipule que l'objectif de son mail n'était pas de se faire « mousser ».

Ce mail avait pour but, d'une part d'obtenir les comptes rendus dans un délai raisonnable, et d'autre part, que son initiative n'était pas une tentative de polémique mais d'amélioration.

Monsieur Bruno Belhomme revient sur le point « Créations de poste », et demande à connaître le coût annuel des trois postes. Il indique que ces créations de poste impactent le budget prévisionnel et que pour procéder au vote en toute connaissance de cause, il faut ces précisions.

Monsieur le Maire indique que la réponse sera apportée dans le compte rendu du 13 octobre 2021.

Concernant le point « Convention d'honoraire dans le cadre de l'accessibilité programmée des bâtiments

E.R.P. », Monsieur Bruno Belhomme indique que la question qu'il a posée : « Un appel d'offre a t'il été effectué ? » n'est pas notifiée dans le compte rendu, alors qu'il a posé cette question et que la réponse a d'ailleurs été donnée en réunion (montant de 9 000 euros ne nécessitant pas d'appel d'offres). Il précise souhaiter l'exhaustivité dans les réponses consignées, sa remarque porte sur le manque de précisions des comptes rendus.

Concernant le point « Convention d'honoraire pour les travaux de rénovation du bâtiment de la Poste », Monsieur Bruno Belhomme indique que la remarque faite « Il serait souhaitable de présenter le projet concernant l'amélioration de l'aspect extérieur du bâtiment au Conseil et quid de l'appel d'offre » n'apparaît pas dans le compte rendu.

Monsieur le Maire indique que la réponse sera apportée dans le compte rendu du 13 octobre 2021.

Concernant le point « Ferme Traisnel », Monsieur Bruno Belhomme indique que sa question « Je souhaiterais connaître les suites données à l'acquisition de la ferme Traisnel notamment sur le projet d'une ferme » n'est pas notifiée dans le compte rendu.

Monsieur le Maire répond que si la question posée par Bruno Belhomme n'est pas libellée dans le compte rendu, la réponse à cette question est fournie dans le compte rendu.

Bruno Belhomme indique que la question suivante est absente du compte rendu : «Qu'en est-il du versement illégal de 40 000 euros concernant le spectacle 2021, non réalisé, cause COVID ?»

Monsieur le Maire indique que question et la réponse seront incluses dans le compte rendu du 13 octobre 2021.

Monsieur le Maire intervient sur le mail envoyé par Monsieur Kamel Mikkiche, et précise qu'il n'est pas possible de revenir sur des comptes rendus déjà validés, et qu'un compte rendu ne peut être modifié sur la seule allégation d'une personne qui « croit avoir dit quelque chose », les modifications ne peuvent être consignées que si les autres conseillers les valident.

Monsieur le Maire s'étonne des demandes de modifications par Monsieur Kamel Mikkiche aux comptes rendus des 1er juillet 2020, 22 juin 2021, 25 mai 2021, 31 mars 2021, et du 30 septembre 2020, basées sur des questions qu'il aurait posées alors qu'il était absent lors desdites réunions. Une modification est également demandée sur le point 8 du compte rendu du 4 février 2021, alors que Monsieur Kamel Mikkiche est arrivé en fin de séance, à la délibération n° 10.

Monsieur Kamel Mikkiche explique qu'étant effectivement absent à certaines séances, il a passé en revue les comptes rendus et qu'à la lecture de ces comptes rendus, des questions ou précisions ont émergées.

Il précise qu'il pose ses questions en son âme et conscience et il constate que c'est mal perçu.

Monsieur le maire répond que l'on ne doit pas prétendre modifier un compte rendu de conseil sur des simples questions que l'on suppose avoir posées. Les comptes rendus validés, les feuilles d'émargements et les délibérations attestent de l'absence de l'intéressé.

Monsieur le Maire demande à Monsieur Kamel Mikkiche s'il a des modifications à apporter au compte rendu du 13 octobre 2021 ?

Monsieur Kamel Mikkiche demande qu'au point « Création d'un poste d'adjoint et nomination d'un adjoint à la culture », son intervention « Kamel Mikkiche demande pourquoi on remplace une personne par deux postes ? » soit modifiée par : « Kamel Mikkiche demande pourquoi la personne seule n'a pas reçu le même type de support et qu'il faille attendre sa démission pour la remplacer par deux personnes ? »

Monsieur le Maire répond que cette personne a été remplacée à cause de problèmes de gestion, que la saison culturelle était inexistante du fait de la pandémie, au vu de l'activité qui reprend, il est plus raisonnable d'avoir deux adjoints sur des secteurs scindés.

Monsieur Kamel Mikkiche demande au point « Achat du bien situé 43 Rue Charles Renard (AE22) et des parcelles AE 19.20.21. » quel est le projet exact associé à cet achat et quel est le coût associé à la destruction de ce bien ?

Monsieur le Maire répond que la Maison Bleue est un projet engagé par la précédente municipalité. Suite à la mise en péril de cette maison en 2003, il avait été signé un compromis de vente, ce qui était une occasion pertinente d'acquérir ce terrain. Ce projet sera inclus dans l'étude prévue de « Petite Ville de Demain ».

Monsieur Kamel Mikkiche demande au point « Audit financier DGFIP et Opfina » quels sont les plans d'action et la finalité de cet audit au vu du rapport de l'audit 2021 car des recommandations apparaissent clairement

dans ce rapport ?

Monsieur le Maire répond que cet audit avait pour finalité que les 27 conseillers actuels n'endossent pas les erreurs commises par son prédécesseur. Pour plus de précisions, Monsieur le Maire propose que Mr Fouchet, Trésorier Principal, vienne commenter cet audit à la municipalité.

Sous réserve de ces modifications, il est procédé au vote de l'approbation du compte-rendu de la réunion du 13 octobre 2021.

Pour : 25          Contre : 0          Abstention : 1

Monsieur Bruno Belhomme se déclare ravi de ces échanges et des explications qui en ont découlées.

**Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour :**

Passage au niveau référentiel budgétaire et comptable M57.

Il est procédé au vote, et l'autorisation d'ajouter le point concernant la M57 est adoptée à l'unanimité.

Pour : 26          Contre : 0          Abstention : 0

**Monsieur le Maire indique que deux points seront supprimés de l'ordre du jour :**

1 - Création de poste consécutif au départ à la retraite du Responsable des Services Techniques.

Madame Jocelyne Joucque explique que le Responsable des Services Techniques a déposé un dossier de demande de mise à la retraite pour un départ qu'il prévoyait en 2022. Après étude de son dossier par les organismes de retraite, il s'avère qu'il lui manque des trimestres travaillés, son départ ne pourra donc être possible qu'en 2023. Au vu de ces faits, la demande de création de poste est annulée.

2 - Proposition de prêt concernant les travaux de la Poste. Monsieur le Maire informe que les travaux ne sont pas encore complètement définis. Le chantier est actuellement figé, une réunion travaux sera faite en concertation avec l'Architecte Agnès Latour. Monsieur le Maire ajoute avoir rencontré les Responsables de la Poste qui lui ont confirmé l'urgence de rénover la Poste et leur satisfaction que la Municipalité s'en préoccupe.

**2 - Approbation de la convention de mise à disposition du service « Surveillance dans les cars de transports scolaires » :**

Cette convention établie entre l'Agglo et la municipalité a pour objectif de préciser les conditions et modalités de mise à disposition d'agents communaux pour l'accompagnement et la surveillance des enfants sur le temps des transports scolaires.

Monsieur le Maire procède au vote l'autorisant à signer cette convention.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de services pour le personnel assurant la surveillance dans les cars de transport scolaire.

Pour : 26          Contre : 0          Abstention : 0

**3 - Créations de poste :**

A - Passage à temps complet d'une Agente Administrative :

Madame Jocelyne Joucque indique qu'une Agente Administrative, Madame Chloé Toussay, qui travaille à la Maison France Services, avec un contrat de travail à temps partiel à 80 %, a déposé une demande de travail à temps complet.

Monsieur le Maire souhaite satisfaire à cette demande, d'une part car en cas de refus, Madame Chloé Toussay risque de quitter notre Municipalité, et d'autre part, car cela permet de lui proposer une prise en charge partielle de la Communication, domaine qui fait défaut actuellement.

Pour information, Madame Jocelyne Joucque précise que ce poste est pris en charge par les subventions obtenues de la Maison France Services.

Le coût associé à ce temps plein (20 % du traitement de base) représente un coût annuel de 3 278 euros, hors charges.

Madame Aurélie Alves de Magalhaes demande si d'autres personnes sont en charge de la communication ? Madame Jocelyne Joucque répond que la personne en charge de l'Accueil à la Mairie a une partie de son poste dédiée à la communication.

Madame Martine Cassoura indique que cela ne suffit pas, cette activité ne doit pas reposer uniquement sur

les agents municipaux, il faut également que les élus soient partie prenante.

Monsieur le Maire propose la création d'une Commission Communication.

Madame Martine Cassoura indique être favorable à cette création de commission qui devra être constituée d'un adjoint qui dirige cette commission.

Monsieur le Maire demande aux Conseillers souhaitant participer à cette Commission Communication d'inscrire leur nom sur une feuille.

Les personnes volontaires pour faire partie de la Commission Communication sont les suivantes : Bruno Belhomme, Martine Cassoura, Sophie Fortin, Sébastien Jacob, Jocelyne Joucque, Marie-Thérèse Labouesse, Kamel Mikkiche, Cécile Renoult. Myriam Nouni déclare réfléchir et répondra ultérieurement.

Monsieur Hervé Villatte demande si la nouvelle responsabilité qui sera donnée à Madame Chloé Toussay la fera monter en grade ?

Madame Jocelyne Joucque répond négativement en précisant que les avancements d'échelon dans la Territoriale sont effectifs par l'ancienneté ou par voie de concours.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal procède au vote :

Pour : 26          Contre : 0          Abstention : 0

Le passage à temps complet de Madame Chloé Toussay est adopté à l'unanimité.

B – Départ à la retraite de Monsieur Pierre LEFORT :

Madame Jocelyne Joucque informe que Monsieur Pierre Lefort part à la retraite le 31 décembre 2021, et rappelle qu'un cocktail déjeunatoire est organisé le mercredi 22 décembre 2021 auquel tous les Conseillers Municipaux sont conviés.

Afin de pallier ce départ en retraite, il est nécessaire de délibérer sur les grades suivants dans la catégorie C :

- Adjoint Technique, catégorie C
- Adjoint Technique 1ère Classe, catégorie C
- Adjoint Technique 2ème Classe, catégorie C

Madame Jocelyne Joucque précise que le traitement de base annuel de ce type d'emploi varie entre 19 000 et 21 000 euros, en fonction du grade, du profil, et de l'expérience du candidat.

Madame Martine Cassoura demande si la recherche portera sur une personne polyvalente ?

Madame Jocelyne Joucque répond affirmativement, le profil souhaité est un profil similaire à celui de Monsieur Pierre Lefort.

Monsieur Bruno Belhomme demande des précisions sur le recrutement : externe, interne mais peut-il également être fait par voie de recommandation, et quels sont les critères exigés ?

Monsieur le Maire répond être plus favorable à un recrutement externe, car moins « formaté », il précise vouloir rehausser le niveau de technicité de l'équipe, et qu'il sera demandé des compétences techniques dans tous les domaines liés au Bâtiment. Des candidatures sont déjà parvenues à la Mairie, mais pas complètement en adéquation avec le profil recherché.

Monsieur Bruno Belhomme indique qu'il est de plus en plus souvent fait appel à la sous-traitance dans ce domaine, car on obtient plus de fiabilité sur le travail exécuté, et qu'il serait bon de mener une réflexion sur la sous-traitance.

Monsieur le Maire répond que c'est une réflexion qu'il a déjà engagée sur le domaine du nettoyage des salles afin de pallier l'absentéisme. Il a obtenu des devis de société s'élevant à environ 23 Ke qui donne à réfléchir en comparaison du coût d'un agent municipal d'un montant de 36 Ke.

Il est procédé au vote, et la délibération portant sur les grades Adjoint Technique, Adjoint Technique 1ère Classe, Adjoint Technique 2ème Classe, en catégorie C est approuvée à l'unanimité.

Pour : 26          Contre : 0          Abstention : 0

C – Départ à la retraite de Corinne AUNON :

Madame Jocelyne Joucque informe que Madame Corinne Aunon, Agente Administrative, en charge des Ressources Humaines, a fait valoir ses droits à la retraite, et quittera la Municipalité au 1er juillet 2022. Afin d'anticiper ce départ, il serait souhaitable de lancer le recrutement au plus tôt, et pour ce faire, de délibérer sur la création des grades suivants :

- Adjoint Administratif, catégorie C
- Adjoint Administratif 1ère Classe, catégorie C

- Adjoint Administratif 2ème Classe, catégorie C
- Rédacteur Territorial catégorie B

Madame Jocelyne Joucque précise que le traitement de base annuel de ce type d'emploi varie entre 19 200 euros et 22 000 euros, en fonction du grade, du profil et de l'expérience du candidat.

Monsieur Bruno Belhomme suggère que compte tenu de l'arrivée prochaine du Directeur Général des Services, nous attendions qu'il soit en place pour délibérer sur ces grades, car celui-ci pourrait prévoir une autre organisation.

Madame Jocelyne Joucque répond que ce poste ne peut pas être occupé par un autre Agent déjà en exercice à la Mairie du fait de sa technicité (connaissances pointues des Ressources Humaines), et que ce poste est indispensable. Il est évident que le Directeur Général des Services sera en charge du recrutement, mais il faut tenir compte des délais importants imposés par la législation. La délibération faite à ce conseil permettrait d'avancer sur le sujet en termes de publication, et de vacation.

Il est procédé au vote, et la délibération portant sur les grades Adjoint Administratif, Adjoint Administratif 1ère Classe, Adjoint Administratif 2ème Classe, Rédacteur, est approuvée à l'unanimité.

Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0

#### **4 – Convention de mise à disposition individuelle de Mme Chloé TOUSSAY :**

Madame Jocelyne Joucque demande que le Conseil Municipal donne l'autorisation à Monsieur le Maire pour signer une convention établie entre l'Agglo et la Municipalité.

L'objet de cette convention est de mettre Madame Chloé Toussay à disposition de la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux, pour exercer les fonctions d'agent cyber emploi et du point de proximité, à compter du 1er janvier 2022, pour une durée renouvelable dans la limite de trois ans.

Dans le cadre de cette convention, le nombre d'heures de mise à disposition est de 17 heures de travail.

Il est procédé au vote,

Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0

A l'unanimité, le Conseil Municipal donne l'autorisation à Monsieur le Maire de signer la convention de mise à disposition individuelle de Madame Chloé Toussay.

#### **5- Régime indemnitaire – Ajout d'un cadre d'emploi – RIFSEEP – CIA :**

Afin de mieux comprendre la délibération demandée ce jour, Madame Jocelyne Joucque explique que par délibération du 30 mai 2018, le RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) a été instauré. Le RIFSEEP est l'outil indemnitaire de l'État qui s'est substitué à l'ensemble des primes ou indemnités qui étaient versées antérieurement.

Ce RIFSEEP est découpé en deux parties : l'IFSEE et le CIA.

L'IFSE (Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise) est l'indemnité principale. Elle est fixée selon le niveau de responsabilité et d'expertise requis dans l'exercice des fonctions et selon la prise en compte de l'expérience professionnelle.

Le CIA (Complément Indemnitaire Annuelle) est une part facultative du RIFSEEP.

Le CIA est déterminé en fonction de l'engagement et la manière de servir, éléments appréciés lors de l'entretien professionnel.

L'objet de la délibération de ce jour est d'ajouter la fonction d'Auxiliaire de Puéricultrice qui n'était pas répertoriée dans la délibération du 30 mai 2018. Ce poste est situé à la Ribambelle.

Madame Jocelyne Joucque demande au Conseil Municipal de délibérer sur l'ajout de cette fonction dans le RIFSEEP afin que l'Agent occupant ce poste ait un régime indemnitaire correspondant aux autres agents de la Municipalité, selon les modalités suivantes :

- **Détermination du groupe et du montant plafond de l'IFSE**

GRUPE	FONCTION/POSTE DE LA COLLECTIVITE	MONTANT ANNUEL MAXIMUM DE L'IFSE
CAT C	Auxiliaire de puériculture territorial	
GRUPE 1	Auxiliaire de puériculture territorial	7000 €

- **Détermination du groupe et du montant plafond du CIA**

GROUPE	FONCTION/POSTE DE LA COLLECTIVITE	MONTANT ANNUEL MAXIMUM DU CIA
CAT C	Auxiliaire de puériculture territorial	
GROUPE 1	Auxiliaire de puériculture territorial	1000 €

Il est procédé au vote, et la délibération portant sur l'ajout de la fonction d'Auxiliaire de Puéricultrice dans le RIFSEEP est adoptée à l'unanimité.

Pour : 26      Contre : 0      Abstention : 0

### **6 – Délibération modificative comptable :**

Monsieur le Maire explique que des erreurs ont été répertoriées au niveau des écritures comptables, que Monsieur Fouché, Trésorier Principal, nous demande de régulariser.

Ces régularisations ne modifient en rien le budget, il s'agit uniquement de jeux d'écritures, d'apurements de chapitres à modifier, qui de plus, faciliteront la mise en place de la M57.

Monsieur Kamel Mikkiche demande si ces modifications font partie des remarques émises par l'Audit ?

Monsieur le Maire répond affirmativement.

Il est procédé au vote, et la délibération portant sur la modification comptable est approuvée à l'unanimité.

Pour : 26      Contre : 0      Abstention : 0

### **7 – Aide à la participation au séjour de ski des élèves de 5ème du collège Maurice de Vlamincq de Brezolles**

Monsieur le Maire informe que le collège Maurice de Vlamincq de Brezolles demande à la Municipalité le versement d'une participation pour 10 enfants lubinois scolarisés à Brezolles, pour un séjour SKI au Collet d'Allevard (38) qui aura lieu du 9 au 15 janvier 2022.

Monsieur Gérard Sourisseau précise qu'auparavant les communes finançaient ces séjours. En 1990, cette compétence est revenue à l'Agglo qui prenait en charge ces financements. Au fil du temps, l'Agglo a limité l'aide donnée, c'est pourquoi les collèges sollicitent les communes.

Monsieur le Maire propose un versement de 50 euros par enfant, sachant que la participation demandée aux familles est de 419 euros par enfant.

Monsieur Gérard Sourisseau indique qu'auparavant ces demandes étaient gérées par le CCAS.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il souhaite que cette demande soit délibérée au CCAS, sachant qu'in fine, il s'agit du même budget.

Madame Myriam Nouni préconise que ce soit sur le budget de la Municipalité, ce qui permettrait que les familles en difficultés puissent obtenir une aide supplémentaire par le biais du CCAS.

Monsieur Kamel Mikkiche demande pourquoi un montant déterminé à 50 euros par enfant ?

Monsieur le Maire répond que c'est la suggestion du collège mais il peut être donné un montant inférieur ou supérieur.

Madame Aurélie Alves de Magalhaes demande si des demandes similaires ont été émises par le collège de Nonancourt ?

Monsieur le Maire répond qu'aucune demande n'a été faite cette année, mais par le passé cela a été le cas. Monsieur le Maire procède au vote afin de savoir si cette subvention doit être délibérée en Conseil Municipal ou en CCAS.

Pour une délibération en Conseil Municipal :                      7

Pour une délibération en CCAS :                                      16

Abstention :    3

Ce point sera donc vu en CCAS.

Monsieur Kamel Mikkiche demande quels sont les moyens du CCAS pour verser ce type de participation ?  
Monsieur le Maire répond que le CCAS reçoit des subventions de la Municipalité lui permettant d'attribuer des aides.

### **8 – Avenants concernant la 2ème tranche de travaux de l'église – Entreprise Falaisienne de Couverture et TERH :**

Monsieur le Maire indique que deux avenants ont été établis, le premier par l'Entreprise Falaisienne de Couverture et le second par l'entreprise TERH. Ces avenants visent à rectifier les montants prévus initialement. Il convient de valider ces avenants afin de clore la 2ème tranche des travaux de l'église.

Monsieur Bruno Belhomme demande si le delta demandé se justifie par des travaux supplémentaires, non prévus au départ ?

Monsieur le Maire répond que c'est le cas en partie, mais qu'il y a également eu de mauvaises découvertes imprévisibles, pour exemple : un contrefort fragile qu'il a fallu refaire.

Il est procédé au vote, et la délibération portant sur l'avenant de l'entreprise Falaisienne de Couverture est approuvée à l'unanimité.

Pour : 26          Contre : 0          Abstention : 0

Il est procédé au vote, et la délibération portant sur l'avenant de l'entreprise TERH est approuvée à l'unanimité.

Pour : 26          Contre : 0          Abstention : 0

Monsieur le Maire informe qu'afin de préparer la réouverture de l'église, il est prévu le lundi 20 décembre 2021, un grand nettoyage par les employés de la Municipalité, coordonné par Monsieur Jean-Pierre Levoir et un nettoyage de finition par les paroissiens le mardi 21 décembre 2021. Le Père Vital fera un appel à ses paroissiens à la messe du dimanche 19 décembre et fera la messe du dimanche 26 décembre en l'église de Saint Lubin des Joncherets.

Madame Martine Cassoura demande s'il y aura du chauffage ?

Monsieur le Maire répond qu'il y aura de l'électricité mais pas de chauffage dans un premier temps.

Il précise que le tableau de la Cène a été restauré et réinstallé dans l'église, et que ces 2 tranches de travaux de l'église représentent un très beau chantier pour lequel l'Architecte des Bâtiments de France a salué la qualité des prestataires choisis, il a déclaré « être agréablement surpris ».

### **9 – Avenant au contrat de délégation de service public des Pep 28 :**

Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer la délégation de service public portant sur la gestion des services Enfance-Jeunesse, pour une prolongation de huit mois.

Monsieur Kamel Mikkiche demande si des augmentations sont prévues pour cette prolongation ?

Monsieur le Maire répond que la prolongation du contrat est établie sur les mêmes critères de services et de coûts.

Monsieur Kamel Mikkiche alerte sur le fait que la version envoyée aux Conseillers Municipaux comporte une erreur de date.

Monsieur le Maire répond que cette erreur a été corrigée, et que la version en sa possession est correcte.

Madame Aurélie Alves de Magalhaes demande si l'appel d'offre sera fait avec l'Agglo ?

Monsieur le Maire répond que le dossier est constitué avec l'aide des services juridiques de l'Agglo, mais c'est la Municipalité qui le dirige.

Monsieur Sébastien Jacob précise qu'un groupe de travail instruira ce projet avec l'aide de l'Agglo pour la constitution du dossier.

Monsieur Gérard Sourisseau indique qu'une partie du territoire est gérée par l'Agglo puisque l'Enfance Jeunesse est une compétence de l'Agglo. L'Agglo prend en charge la DSP, et se fait payer par la dotation de compensation. L'avantage de ce procédé est financier car toutes les dépenses nouvelles sont absorbées par l'Agglo.

Monsieur le Maire demande quelle est la date limite pour discuter de ce projet ?

Monsieur Gérard Sourisseau répond qu'il s'agit de la clause de revoyure qui se fait à mi-mandat.

Madame Martine Cassoura demande quelles sont les modalités de gestion ?

Monsieur Gérard Sourisseau répond qu'il peut y avoir continuité avec le Pep 28, ou alors choisir la solution d'une gestion en régie.

Il est procédé au vote,

Pour : 26          Contre : 0          Abstention : 0

A l'unanimité, le Conseil Municipal donne l'autorisation à Monsieur le Maire de signer l'avenant au contrat de délégation de service public des Pep 28.

#### **10 – Débat sur une éventuelle participation communale au spectacle 2022 de la Spedidam :**

Monsieur le Maire revient sur la présentation faite par Mr Lavalette avant la séance du Conseil Municipal de ce jour, et demande l'avis des Conseillers Municipaux sur la participation éventuelle de Saint Lubin des Joncherets au spectacle 2022 organisé par la Spedidam. Dans le contexte actuel, les animations sont plus que restreintes, cependant il faut continuer à avancer, à trouver une fenêtre de liberté, la question qui se pose est de savoir si nous avons la volonté d'animer Saint Lubin, il faudra bien évidemment débattre des coûts, mais pouvons-nous dire non aux Lubinois ?

S'en suit un tour de table, où chaque Conseiller Municipal exprime son sentiment, ses objections, et/ou son accord sur le projet.

A l'issue de ce tour de table, Monsieur le Maire propose qu'une réunion de Conseil soit dédiée à ce sujet avec la participation de la Spedidam.

À 22 h 35, Monsieur le Maire demande une suspension de séance afin que le public présent dans la salle puisse s'exprimer.

Pour le bon ordre du compte rendu, il est noté le départ de Monsieur Gérard Sourisseau à 22 h 35.

Monsieur Gérard Sourisseau a donné procuration à Monsieur Antony Orlandi pour la suite de la réunion.

La séance reprend à 22 h 40.

Monsieur le Maire propose qu'un vote soit fait afin de savoir si le Conseil Municipal est favorable à s'engager dans ce projet, mais uniquement au niveau culturel, en écartant le point budget.

Ce qui permettrait de s'engager dans le projet et ensuite de pouvoir réfléchir sur le point budgétaire.

Monsieur Bruno Belhomme précise qu'il devra s'agir d'un accord de principe sans engagement.

Monsieur le Maire confirme qu'il s'agit d'un accord de principe, car outre le budget, les conditions contractuelles seront à verrouiller.

Monsieur Bruno Belhomme indique qu'au vu du tour de table, il ne voit pas l'utilité d'un vote, et souhaite obtenir les éléments du budget prévisionnel.

Monsieur le Maire répond que ces éléments seront communiqués.

Monsieur Jean-Luc Vassard demande où sera localisé ce spectacle ?

Monsieur le Maire répond que le Centre Edouard Hoff a été proposé et que le site a séduit la Spedidam.

Monsieur Jean-Luc Vassard craint qu'au Centre Edouard Hoff, l'installation du chapiteau central soit problématique.

Monsieur le Maire répond que la Spedidam a visité et étudié cette proposition de site, et qu'il le privilégie à celui de 2019. L'autre alternative aurait pu être le château de Monsieur Latour, mais la demande n'a pas abouti.

Madame Martine Cassoura s'inquiète des problèmes d'accès pour les scènes ouvertes gratuites.

Monsieur le Maire indique que des navettes de car pourront être mises en place.

Monsieur le Maire procède au vote pour savoir si le Conseil Municipal accepte que soit donné à la Spedidam un accord de principe sans engagement.

Pour : 22          Contre : 1          Abstention : 3

Au vu du résultat du vote, Monsieur le Maire fera envoyer une convocation pour une réunion préparatoire, courant janvier 2022, une autre réunion sera ensuite organisée en présence de la Spedidam.

#### **11 – Subventions des Associations :**

Monsieur Bruno Farina commente le tableau des subventions 2021 pour les Associations.

Il indique que les Associations ont été regroupées par famille, et que des critères d'attribution ont été déterminées pour une gestion plus équitable (cf tableau des critères en pièce jointe), ces critères sont assortis de pondération. Il précise que ces éléments ont été étudiés en Commission.

Monsieur Bruno Belhomme demande comment est calculé le montant de la participation attribuée ?

Madame Jocelyne Joucque répond que la formule de calcul est la suivante : Montant total du budget des Associations divisé par le nombre total des Associations divisé par les pondérations. Le résultat donne la

valeur du point qui est ensuite multipliée par la moyenne pondérée obtenue par chaque association, déterminant ainsi le montant à recevoir en fonction des critères.

Monsieur Sébastien Jacob demande pourquoi le montant donné est différent pour des associations qui ont demandé « zéro », soit il est indiqué que rien ne leur sera donné, soit le montant calculé est attribué ?

Monsieur Bruno Farina explique que certaines associations n'avaient rien osé demander au vu du manque d'activité 2021, mais certaines sont revenues vers lui pour savoir si malgré ce manque d'activité, une aide pouvait leur être allouée.

Madame Sophie Fortin demande si les Jardins Familiaux ont déposé une demande de subvention ?

Monsieur Bruno Farina déclare ne rien avoir reçu des Jardins Familiaux.

Monsieur Bruno Farina spécifie que les dossiers de demandes de subventions pour 2022 seront envoyés courant janvier 2022, et que le courrier d'accompagnement comportera une explication sur cette nouvelle méthodologie.

Madame Aurélie Alves de Magalhaes demande si les communes de Nonancourt et Saint Rémy sont informées de ces changements de modalités ?

Monsieur Bruno Farina répond que la méthodologie leur a été présentée, et qu'ils doivent se revoir prochainement afin d'adopter le même procédé, commun aux trois communes.

Madame Myriam Nouni intervient pour louer le travail fait sur les critères et la pondération.

Monsieur le Maire procède au vote des subventions 2021.

Pour : 26          Contre : 0          Abstention : 0

Le montant des subventions attribué est approuvé à l'unanimité.

Le tableau des subventions est annexé au présent compte-rendu.

## **12 – Tarif des locations des salles 2022 :**

Madame Hélène Chaboche propose au Conseil Municipal une révision des tarifs pour les hors Lubinois, qui intégrerait le coût de nettoyage des salles (Tableau des tarifs 2022 en pièce jointe).

Les éléments pris en compte sont le taux horaire moyen charges incluses d'un agent municipal et le temps de nettoyage par salle.

Monsieur Sébastien Jacob demande pourquoi la caution pour le nettoyage de la salle du Haut Venay est supprimée ?

Madame Jocelyne Joucque indique qu'il s'agit effectivement d'une erreur, la salle du Haut Venay n'étant pas louée aux hors Lubinois, son tarif n'a pas été modifié et de ce fait la caution doit demeurer.

Madame Hélène Chaboche propose que les associations qui organisent des spectacles rémunérés « au chapeau » aient la gratuité de la salle, au même titre que lorsqu'elles font des activités non lucratives.

Madame Hélène Chaboche indique qu'un stock suffisant de vaisselle à la salle des fêtes permettrait de mettre la vaisselle à la location. Cette location serait faite uniquement à la salle des fêtes afin d'éviter la manutention. Une balance serait achetée pour un comptage facilité des couverts.

Le tarif proposé pour cette location serait de 1 euro par personne, et serait mis en place à compter du 1er janvier 2022.

Madame Martine Cassoura demande si la location de la vaisselle sera payante pour les associations ?

Madame Hélène Chaboche répond que pour les associations, la vaisselle serait prêtée gratuitement.

Monsieur le Maire procède au vote du tarif des salles 2022, incluant la location de vaisselle.

Pour : 26          Contre : 0          Abstention : 0

Le tarif de locations des salles 2022 est approuvé à l'unanimité.

## **13 – Création de deux commissions : Vie Associative et Animation/Culture :**

Monsieur le Maire demande que soient constitués deux commissions, une pour la Vie Associative, et l'autre pour l'Animation/Culture, compte tenu de la nomination des deux adjoints sur ces secteurs.

Ci-dessous listes des personnes souhaitant faire partie de ces commissions :

Pour la Commission Associative (Adjoint Monsieur Bruno Farina) : Aurélie Alves de Magalhaes, Anne-Marie

Bertrand, Martine Cassoura, Sébastien Come, Pascale Fink, Sophie Fortin, Antony Orlandi, Cécile Renoult, Charlène Sauvé, Jean-Luc Vassard.

Pour la Commission Animation/Culture (Adjointe Madame Hélène Chaboche) : Anne-Marie Bertrand, Martine Cassoura, Sébastien Come, Pascale Fink, Sophie Fortin, Marie-Thérèse Labouesse, Kamel Mikkiche, Antony Orlandi, Cécile Renoult, Charlène Sauvé.

Monsieur le Maire remercie les personnes volontaires pour intégrer ces commissions et exprime le souhait d'une forte dynamique interne à chaque commission.

#### **14 – Désignation d'un groupe de travail pour les projets : Bourg Centre et Petite Ville de Demain :**

Monsieur le Maire indique l'importance qu'un groupe de travail soit constitué afin de porter ces projets Bourg Centre et Petite Ville de Demain. Il est impératif que ce groupe de travail soit conséquent et assidu en réunion avec un chef de groupe moteur pour dynamiser l'équipe.

Les personnes énumérées ci-après se portent volontaires pour participer à ce groupe de travail : Bruno Belhomme, Martine Cassoura, Dominique Chambonnière, Sophie Fortin, Sébastien Jacob, Marie-Thérèse Labouesse, Kamel Mikkiche, Cécile Renoult, Myriam Nouni, Jean-Luc Vassard.

Monsieur le Maire indique qu'un point sera fait début janvier 2022 avec le groupe de travail nouvellement constitué afin de définir les orientations.

Madame Sophie Fortin demande à quelle date le groupe de travail doit-il rendre ses éléments ?

Monsieur le Maire indique que les lignes directrices doivent être remises fin avril 2022.

Madame Martine Cassoura demande si un cadre géographique est défini ?

Monsieur le Maire répond qu'il s'agit du bas de St Lubin, une certaine latitude est possible, mais ce ne sera pas sur l'intégralité de la commune, pour exemple : la Paquetterie est exclue.

#### **15 – Convention de participation financière des communes dont les élèves fréquentent le collège des 7 Épis de Saint André de l'Eure :**

Monsieur le Maire demande l'autorisation de verser une participation de 50 euros par enfant, aux deux élèves Lubinois qui fréquentent le collège des 7 Épis à Saint André de l'Eure.

Madame Martine Cassoura trouve déraisonnable le montant de cette participation, en comparaison de la subvention de 100 euros donnée au Collège de Nonancourt pour un nombre beaucoup plus important d'enfants.

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit d'un usage.

Monsieur le Maire procède au vote afin d'obtenir l'autorisation de signer la convention de participation financière pour les élèves Lubinois fréquentant le collège des 7 Épis de Saint André de l'Eure.

Pour : 20            Contre : 0            Abstention : 6

L'autorisation est donnée à Monsieur le Maire de signer la convention.

#### **16 – Passage au nouveau référentiel budgétaire et comptable « M57 » :**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de valider le passage au nouveau référentiel budgétaire et comptable « M57 ». Ce nouveau référentiel a pour objectif de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information budgétaire, d'améliorer la qualité des comptes et simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable.

Dans le cadre de cette simplification, il est proposé de mettre fin à la dualité compte administratif/ compte de gestion par l'adoption du compte financier unique (CFU).

Cette obligation doit être votée avant le 1er janvier 2022, Monsieur Fouché, Trésorier Principal, viendra faire une présentation en Conseil Municipal.

Il est procédé au vote :

Pour : 26            Contre : 0            Abstention : 0

A l'unanimité, le Conseil Municipal donne l'autorisation à Monsieur le Maire afin qu'il valide le passage au nouveau référentiel budgétaire et comptable « M57 ».

#### **Questions diverses :**

Intervention de Madame Françoise LEMAITRE :

Madame Françoise Lemaitre enjoint les Conseillers Municipaux qui n'ont pas terminé leur distribution de

colis de Noël pour les aînés de la finir au plus vite, et demande également que les fiches de distribution lui soient adressées.

Madame Françoise Lemaitre présente une synthèse des colis de Noël distribués (présentation en pièce jointe), elle remercie Monsieur Kamel Mikkiche pour l'aide apportée pour la conception du document de présentation.

Madame Cécile Renoult demande qui est la doyenne lubinoise ?

Madame Françoise Lemaitre répond qu'il s'agit de Madame Bodinot qui a 103 ans.

Madame Françoise Lemaitre fait un retour du repas qu'elle a testé à l'école du Clos, en compagnie de Madame Hélène Chaboche. Autant le repas fut apprécié au niveau de la saveur mais il convient de revoir la prestation de service.

Madame Françoise Lemaitre informe qu'elle a prochainement rendez-vous avec la Société Orion pour étudier un projet de téléassistance pour les personnes âgées.

Madame Françoise Lemaitre indique que Madame Stéphanie Panato, Coordinatrice CCAS a pris ses fonctions lundi 13 décembre 2021.

Madame Françoise Lemaitre exprime son mécontentement pour l'attitude négative de certains conseillers qui se sont permis de reprocher à Madame Jocelyne Joucque d'avoir omis de consigner des informations sur les comptes rendus de Conseil Municipal. Ces critiques négatives ont affecté Madame Jocelyne Joucque, et ce n'est pas admissible au vu de l'investissement fourni. Elle termine en demandant à ces personnes d'avoir le courage de prendre les notes et de rédiger les comptes rendus.

Monsieur Bruno Belhomme commente ces propos en indiquant que ce message s'apparente à une attaque personnelle.

Intervention de Sébastien JACOB :

Monsieur Sébastien Jacob informe que la distribution du matériel informatique, obtenu avec l'aide du Plan de Relance Numérique, est prévue ce jeudi 16 décembre 2021. Cette distribution comprend 7 PC portables avec leur sacoche, 45 tablettes avec claviers et casques audio. A cette dotation, viendront s'ajouter des liseuses, petite webcam permettant de projeter la correction d'une copie à l'écran et 5 vidéoprojecteurs.

Monsieur Sébastien Jacob indique que les repas testés dans les écoles sont toujours de bonne qualité, mais la logistique n'est toujours pas au point, rejoignant en cela les remarques faites précédemment par Madame Françoise Lemaitre.

Il indique que 2 défibrillateurs ont été installés récemment, le premier dans la cour de l'école du Parc et le second dans les nouveaux vestiaires de football de La Leu.

Monsieur Sébastien Jacob indique travailler avec Monsieur Antony Orlandi et Monsieur Bruno Farina sur le dossier d'équipement sportif pour la commune. Un Pumptrack et/ou un Skate-park sont à l'étude avec un objectif d'installation pour 2022.

Monsieur Sébastien Jacob fait un rapide retour des sujets évoqués lors de la Commission Mobilités organisée par l'Agglo le 7 décembre 2021 : Préparation du plan hiver, problématiques de la rentrée scolaire qui arrivent à leur terme et bilan du remboursement des frais de transports auprès de 2 222 familles pour un montant d'environ 50 000 euros pour une provision de 60 000 euros de l'Agglo.

Monsieur le Maire informe que l'Inspection Académique souhaite instaurer dans les écoles une opération « Petits Jardins », le démontage de l'Agora pourra permettre la mise en place de cette opération à l'école du Parc. Il ajoute que l'Inspecteur Académique l'a complimenté sur l'état des écoles de notre commune. Monsieur le Maire rappelle que Monsieur André Lestrade présent dans la salle, est un des acteurs qui a permis de faire de nos écoles des écoles enviées par beaucoup d'enseignants.

Madame Myriam Nouni demande pourquoi l'Agora est-elle démontée ?

Monsieur le Maire répond que cet espace génère un rassemblement d'individus dont certains sont peu recommandables, et qu'il devient nécessaire de tranquilliser et sécuriser cet endroit.

Intervention de Monsieur Jean-Pierre LEVOIR :

Monsieur Jean-Pierre Levoir indique que la Rue de la Grande Vigne toujours en travaux, ne pourra pas être ré-ouverte pour les fêtes, elle sera laissée en sens unique.

Madame Aurélie Alves de Magalhaes indique que cette route est dangereuse, et qu'au début des travaux, la rue a été bloquée provoquant des encombrements.

Monsieur le Maire répond que ces travaux sur la voirie n'étaient pas de notre responsabilité mais du département.

Monsieur Antony Orlandi demande quand sera terminé ce chantier ?

Monsieur le Maire répond que la fin des travaux est prévue pour fin janvier 2022.

Monsieur Kamel Mikkiche demande ce qu'il est prévu pour la remise en état des chaussées, compte tenu des travaux de tout-à-l'égout aux Caves et à la Leu ?

Monsieur le Maire répond qu'un accord a été passé avec le département pour que la Rue de la Peluche soit refaite. Cette rue avait été déclassée en C4 pour la mettre à la charge de la commune, et qu'il a refusé. Cette rue va donc être remise en C3, cette rue sera refaite après l'aménagement des eaux pluviales pour obtenir un enrobé, idem pour la Rue de l'Avre, mais pas en 2022.

Des travaux d'assainissement sont prévus pour d'autres rues : Rue du Château à la poterie.

Il précise que ces travaux seront réalisés avec auparavant une convention avec le SEAP afin de s'assurer de la remise en état des voiries après travaux. Il rappelle que la rue de l'Avre, du canal et de la peluche n'ont pas été remises dans un état convenable.

Monsieur Kamel Mikkiche a lu dans le journal La Dépêche que les décorations d'Halloween avaient été volées et souhaitent des précisions.

Monsieur le Maire confirme cette information, toutes les décorations d'Halloween ont disparu, d'autres communes ont, elles aussi, étaient le fait de ce type de vandalisme. Dernièrement les décorations de Noël, à proximité de la Ribambelle, avaient disparu, elles ont été rapportées mystérieusement quelques jours plus tard ; d'où l'importance de la vidéoprotection qui devrait commencer à être installée. Les travaux débiteront début 2022.

La séance est levée à Minuit 02.

## ANNEXE 1

FAMILLE ASSOCIATIONS	ASSOCIATIONS LUBINOISES	MONTANT DE LA SUBVENTION	ASSOCIATIONS CROISEES	MONTANT DE LA SUBVENTION
Educational, petite enfance, jeunesse et scolaire	A.P.E. Les Enfants du Parc	500 €		
Environnement et Agriculture	Société de Chasse	300 €	Envi d'Avre Pigeon Avrals	373 € 100 €
	Association de Sauvegarde du Centre Hoff Association du Loup de La Garenne Club 1 Point 2 Croix FNACA 30th Infantry Division Juvaboun La Poterie en Fête Les Amis de l'Orchestre du Pays de Dreux Les Potiriois Volants Mélodie On Chord JOKER	250 € 500 € 150 € 250 € 300 € 900 € 300 € 1 000 € 300 € 1 000 € 1 286 €	Association Sportive du Collège de Nonancourt Cécile et le Rythme Oriental Dancing Club L'Avre en Scène Majo-Twirl de l'Avre Rythm Jazz Dance Qi Gong Yoga Association Rémoise	109 € 622 € 270 € 458 € 461 € 509 € 274 € 214 €
Santé, social	ADMIR SSIAD	1 000 € 300 €	AMICALE DES POMPIERS DE NONANCOURT	100 €
			Athletic Vallée d'Avre Football club Avrals Jogging Tennis Club Avrals Basket Club Vallée d'Avre Cyclotouriste St Lubin/Nonancourt Foot Salle 28 Gymnastique Volontaire St Lubin/Nonancourt Handball Club Vallée d'Avre Pétanque Vallée d'Avre Tennis de Table Vallée d'Avre Judo Club Vallée d'Avre Vallée d'Avre Badminton Club	680 € 4 640 € 86 € 636 € 1 638 € 141 € 386 € 365 € 2 538 € 100 € 534 € 3 171 € 387 €
Associations Sportives				
SOUS TOTAL		8 286 €		18 777 €
TOTAL		277 063 €		

## ANNEXE 1

FAMILLE ASSOCIATIONS	ASSOCIATIONS LUBINOISES	MONTANT DE LA SUBVENTION	ASSOCIATIONS CROISÉES	MONTANT DE LA SUBVENTION
Education, petite enfance, jeunesse et scolaire	A.P.E. Les Enfants du Parc	500 €		
Environnement et Agriculture	Société de Chasse	300 €	Envi'd'Avre	373 €
			Pigeon Avrais	100 €
Culture, patrimoine, quartiers	Association de Sauvegarde du Centre Hoff	250 €	Association Sportive du Collège de Nonancourt	100 €
	Association du Loup de La Garenne	500 €	Cécile et le Rythme Oriental	622 €
	Club 1 Point 2 Croix	150 €	Dancing Club	270 €
	FNACA	250 €	L' Avre en Scène	458 €
	30th Infantry Division	300 €	Majo-Twirl de l'Avre	461 €
	Juvaboun	900 €	Rythm Jazz Dance	503 €
	La Poterie en Fête	300 €	Qi Gong	274 €
	Les Amis de l'Orchestre du Pays de Dreux	1 000 €	Yoga Association Rémoise	214 €
	Les Patriots Volants	300 €		
	Mérodie On Chord	1 000 €		
	JOKER	1 236 €		
Santé, social	ADMR	1 000 €	AMICALE DES POMPIERS DE NONANCOURT	100 €
	SSIAD	300 €		
Associations Sportives			Athlétic Vallée d'Avre	680 €
			Football club Avrais	4 640 €
			Jogging	86 €
			Tennis Club Avrais	636 €
			Basket Club Vallée d'Avre	1 638 €
			Cyclotouriste St Lubin/Nonancourt	141 €
			Foot Salle 28	386 €
			Gymnastique Volontaire St Lubin/Nonancourt	365 €
			Handball Club Vallée d'Avre	2 538 €
			Pétanque Vallée d'Avre	100 €
			Tennis de Table Vallée d'Avre	534 €
			Judo Club Vallée d'Avre	3 171 €
		Vallée d'Avre Badminton Club	387 €	
SOUS TOTAL		8 286 €		18 777 €
TOTAL				27 063 €

**ASSOCIATIONS CROISÉES**

		Critères d'attribution de subventions aux associations liées à l'éducation, petite enfance, jeunesse et scolaire				CRITÈRE 1		critère 2		critère 3		critère 4		critère 5		critère 6																					
		Critère 1 ==> Le siège de l'Association est situé dans la commune / Critère 2 ==> Ancienneté de l'Association (moins d'un an = 0 ; de 1 à 3 ans = 3 ; plus de 3 ans = 10) / Critère 3 ==> Promouvoir l'image de la ville à travers son activité / Critère 4 ==> Respect des équipements & des bâtiments communaux / Critère 5 ==> Organiser des actions en direction de la Petite Enfance et participer à l'animation du Pôle Petite Enfance / Critère 6 ==> Soutenir les projets éducatifs dans les établissements scolaires				siège à St Lubin		Ancienneté		Promouvoir Image de la ville		Respect des équipements & bâtiments communaux		Organisation et participation Pôle Enfance		soutenir projets éducatifs dans Éts scolaires																					
Subvention Croisée	FAMILLE ASSOCIATIONS	Associations				2018	2019	2020	note	pondération	note	pondération	note	pondération	note	pondération	note	pondération	note	pondération	note	pondération	Moyenne pondérée	Montant de la subvention totale	Montant de la subvention St Lubin	Montant de la subvention St Rémy	Montant de la subvention Nonancourt	Nombre d'adhérents total	Nombre d'adhérents St Lubin	Nombre d'adhérents St Rémy	Nombre d'adhérents Nonancourt	Nombre Adhérents Autres	Montant de la subvention demandée	Dossier déposé			
X	Education, petite enfance, jeunesse et scolaire								20		5		10		10		30		25																		
X									20		5		10		10		30		25																		
		Critères d'attribution de subventions aux associations liées à l'environnement et à l'agriculture				CRITÈRE 1		critère 2		critère 3		critère 4		critère 5		critère 6		critère 7																			
		Critère 1 ==> Le siège de l'Association est situé dans la commune / Critère 2 ==> Ancienneté de l'Association (moins d'un an = 0 ; de 1 à 3 ans = 3 ; plus de 3 ans = 10) / Critère 3 ==> Promouvoir l'image de la ville à travers son activité / Critère 4 ==> Respect des équipements & des bâtiments communaux / Critère 5 ==> Participer à la mise en place de circuits courts et valorisation de produits locaux et issus de l'agriculture raisonnée / Critère 6 ==> Participer à la gestion d'espaces naturels / Critère 7 ==> Favoriser l'éducation à l'environnement				siège à St Lubin		Ancienneté		Promouvoir Image de la ville		Respect des équipements & bâtiments communaux		Mise en place circuits courts et valorisation des Pds locaux & Agriculture raisonnée		Participer à la gestion des espaces naturels		Favoriser l'éducation à l'environnement																			
Subvention Croisée	FAMILLE ASSOCIATIONS	Associations				2018	2019	2020	note	pondération	note	pondération	note	pondération	note	pondération	note	pondération	note	pondération	note	pondération	Moyenne pondérée	Montant de la subvention totale	Montant de la subvention St Lubin	Montant de la subvention St Rémy	Montant de la subvention Nonancourt	Nombre d'adhérents total	Nombre d'adhérents St Lubin	Nombre d'adhérents St Rémy	Nombre d'adhérents Nonancourt	Nombre Adhérents Autres	Montant de la subvention demandée	Dossier déposé			
X	Environnement et Agriculture	Env'd'Avre	60	100	100	10		3	5	9	10	6	10	9	20	7	20	8	15			8	500	373	24	103	221	109	7	30	75	500	X				
X		Pigeon Avrais	60	100	100			20	10	5	10			10	20	7	20	8	15			1	300	100	100	100	27		1		28	300	X				
X		Le Gardon Lubinois	120	100	100			20		5	10			10	20		20		15								35	35					NON				
X		Truite Avraise	200	400	100			20		5	10			10	20		20		15								221	221					NON				
		Critères d'attribution de subventions aux associations liées à la culture, au patrimoine et aux quartiers				CRITÈRE 1		critère 2		critère 3		critère 4		critère 5		critère 6		critère 7																			
		Critère 1 ==> Le siège de l'Association est situé dans la commune / Critère 2 ==> Ancienneté de l'Association (moins d'un an = 0 ; de 1 à 3 ans = 3 ; plus de 3 ans = 10) / Critère 3 ==> Promouvoir l'image de la ville à travers son activité / Critère 4 ==> Respect des équipements & des bâtiments communaux / Critère 5 ==> Organiser des manifestations festives / Critère 6 ==> Participer au développement artistique, culturel, éducatif de la ville / Critère 7 ==> Participer et soutenir la création et la diffusion artistique locale				siège à St Lubin		Ancienneté		Promouvoir Image de la ville		Respect des équipements & bâtiments communaux		Organisation manifestations festives		Participer au développement artistique, culturel, éducatif de la ville		Participer et soutenir la création & diffusion artistique locale																			
Subvention Croisée	FAMILLE ASSOCIATIONS	Associations				2018	2019	2020	note	pondération	note	pondération	note	pondération	note	pondération	note	pondération	note	pondération	note	pondération	Moyenne pondérée	Montant de la subvention totale	Montant de la subvention St Lubin	Montant de la subvention St Rémy	Montant de la subvention Nonancourt	Nombre d'adhérents total	Nombre d'adhérents St Lubin	Nombre d'adhérents St Rémy	Nombre d'adhérents Nonancourt	Nombre Adhérents Autres	Montant de la subvention demandée	Dossier déposé			
X	Cultures, patrimoine, quartiers	Association Sportive du Collège de Nonancourt	100	100	100			20	10	5	4	10	7	10	7	20	8	20	8	15		5	300	100	100	100	9	7	1	1		300	X				
X		Cécile et le Ryhme Oriental	381	492	381			20	10	5	9	10	7	10	8	20	7	20	5	15		6	800	622	89	89	9	7						X			
X		Comité de Jumelage de Nonancourt	359	315	378			20	10	5	7	10			7	20	7	20	15			4					20						NON				
X		Comité de Jumelage de St Rémy						20	10	5	7	10			7	20		20	15			4					20						NON				
X		Dancing Club						10	20	10	5	7	10		5	20		20	8	15		6	270	270			32	32					NON				
X		L' Avre en Scène	469	469	863			20	10	5	5	10	7	10	8	20	8	20	8	15		5	500	458	42		18	11	1	3	3	500	X				
X		Majo-Twiri de l'Avre	1 500	1 254	1 195			10	20	10	5	5	10	7	10	8	20	8	15			8	1 000	461	231	308	26	12	6	8	8	1 000	X				
X		Rythm Jazz Dance	3 000	3 000	3 000			10	20	10	5	5	10	7	10	7	20	7	15			8	1 000	503	304	193	261	68	41	26	126	1 000	X				
X		Oï Gong	283	284	308			10	20	3	5	6	10	7	10	10	20	5	15			5	400	5	274	63	41	13	3	3	22	400	X				
X		Yoga Association Rémoise	177	197	224			20	10	5		10	7	10		20	7	20	6	15		2	500	214	286		82	9	12	5	56	500	X				
X		Music Live	500	500	500			20	10	5	9	10			8	20	7	20	5	15		5											NON				
		Critères d'attribution de subventions à la santé et au domaine social				CRITÈRE 1		critère 2		critère 3		critère 4		critère 5		critère 6		critère 7																			
		Critère 1 ==> Le siège de l'Association est situé dans la commune : non applicable / Critère 2 ==> Ancienneté de l'Association (moins d'un an = 0 ; de 1 à 3 ans = 3 ; plus de 3 ans = 10) / Critère 3 ==> Promouvoir l'image de la ville à travers son activité / Critère 4 ==> Respect des équipements & des bâtiments communaux / Critère 5 ==> Contribuer à la cohésion sociale grâce à des actions d'éducation, d'intégration, de santé publique ou de promotion du lien social / Critère 6 ==> Offrir toutes formes d'aides jugées opportunes à titre collectif ou individuel et/ou Participer à la réinsertion sociale et au retour à l'emploi / Critère 7 ==> Lutter contre les discriminations et les violences et défendre les citoyens ou les usagers				siège à St Lubin		Ancienneté		Promouvoir Image de la ville		Respect des équipements & bâtiments communaux		Contribuer à la cohésion sociale grâce actions d'éducation, intégration, santé publique ou promotion du lien social		Offrir Aides à titre collectif ou individuel et/ou Participer à la réinsertion sociale et au retour à l'emploi		Lutter contre les discriminations et les violences, défendre les citoyens																			
Subvention Croisée	FAMILLE ASSOCIATIONS	Associations				2018	2019	2020	note	pondération	note	pondération	note	pondération	note	pondération	note	pondération	note	pondération	note	pondération	Moyenne pondérée	Montant de la subvention totale	Montant de la subvention St Lubin	Montant de la subvention St Rémy	Montant de la subvention Nonancourt	Nombre d'adhérents total	Nombre d'adhérents St Lubin	Nombre d'adhérents St Rémy	Nombre d'adhérents Nonancourt	Nombre Adhérents Autres	Montant de la subvention demandée	Dossier déposé			
X	SANTÉ SOCIALE	AMICAL DES POMPIERS DE NONANCOURT							20		10		5	8	10	8	10	10	15	10	20	10	20	6	200	100	100	100							X		
		Critères d'attribution de subventions au domaine sportif				CRITÈRE 1		critère 2		critère 3		critère 4		critère 5		critère 6		critère 7		critère 8																	
		Critère 1 ==> Le siège de l'Association est situé dans la commune / Critère 2 ==> Ancienneté de l'Association (moins d'un an = 0 ; de 1 à 3 ans = 3 ; plus de 3 ans = 10) / Critère 3 ==> Promouvoir l'image de la ville à travers son activité / Critère 4 ==> Respect des équipements & des bâtiments communaux / Critère 5 ==> L'association sportive doit être engagée en compétition officielle (niveau départemental, régional, national) / Critère 6 ==> Développer activement la recherche de partenariats privés / Critère 7 ==> Animer la ville avec des manifestations sportives ou autres / Critère 8 ==> La politique sportive de l'association doit favoriser/viser obligatoirement au moins quatre de ces critères : Sport féminin, Séniors, Handicap, Jeunes en difficultés				siège à St Lubin ou sur Nonancourt/St Rémy si pas cette activité à St Lubin		Ancienneté		Promouvoir Image de la ville		Respect des équipements & bâtiments communaux		Engagement de l'association en compétition officielle (niveau départemental, régional, national)		Développer activement la recherche de partenariats privés		Animer la ville avec des manifestations sportives ou autres		politique sportive doit favoriser le sport féminin, et/ou les séniors, et/ou le handicap, et/ou les jeunes en difficulté																	
Subvention Croisée	FAMILLE ASSOCIATIONS	Associations				2018	2019	2020	note	pondération	note	pondération	note	pondération	note	pondération	note	pondération	note	pondération	note	pondération	Moyenne pondérée	Montant de la subvention totale	Montant de la subvention St Lubin	Montant de la subvention St Rémy	Montant de la subvention Nonancourt	Nombre d'adhérents total	Nombre d'adhérents St Lubin	Nombre d'adhérents St Rémy	Nombre d'adhérents Nonancourt	Nombre Adhérents Autres	Montant de la subvention demandée	Dossier déposé			
X	Associations Sportives	Athlétic Vallée d'Avre	640	670	843	10	20	10	5	8	10	8	20	8	5	7	5	8	15	9	20	9	860	690	100	80	93	29	4	18	42	1 200	X				
X		Football club Avrais	6 500	6 500	6 500			20	10	5	8	10	6	20	8	5	7	5	8	15	7	5	8 000	4 640		3 360	205	74	14	21	96	11 300	X				
X		Jogging	125	100	250			20		5	10	7	20	8	5	7	5	15	7	20	3	300	86		171	43	19	4	8	2	5	300	X				
X		Tennis Club Avrais	2 684	2 550	1 400			20	10	5	6	10	7	20	7	5	7	5	15	7	20	5	1 000	636		364	11	7	4	16	1 000	X					
X		Basket Club Vallée d'Avre	1824	1635	2417			20	10	5	7	10	7	20	8	5	7	5	8	15	7	20	5	5 500	1 638	2 457	1 405	109	14	21	12	62	5 500	X			
X		Cyclotouriste St Lubin/Nonancourt	181	168	165			10	20	10	5	7	10	8	20	7	5	6	5	7	15	7	220	141	16	63	30	9	1	4	16	220	X				
X		Foot Salle 28	171	186	396			10	20	10	5	7	10	7	20	7	5	7	15	7	20	8	448	386	21	41	26	1	2	7	600	X					
X		Gymnastique Volontaire St Lubin/Nonancourt	508	468	378			20	10	5	10	7	20	8	5	7	5	15	9	20	3	900	365		535	76	15	22	39	900	X						
X		Handball Club Vallée d'Avre	3 000	2 869	2 863			20	10	5	7	10	7	20	8	5	7	5	7	15	7	20	5	5 499	2 538	2 221	740	103	21	7	51	5 500	X				
X		Pétanque Vallée d'Avre	65	87	100			20	10	5	10	7	20	7	5	7	5	15	7	20	4	260	100		80	16	5	4	4	3	260	X					
X		Tennis de Table Vallée d'Avre	750	517	505			20	10	5	7	10	8	20	7	5	7	5	15	7	20	5	1 699	534	534	631	45	11	11	13	10	1 700	X				
X		Judo Club Vallée d'Avre	3 034	3 333	2 957			10	20	10	5	8	10	7	20	8	5	7	5	7	15	7															

ASSOCIATIONS LUBINOISES

143

Subvention globale

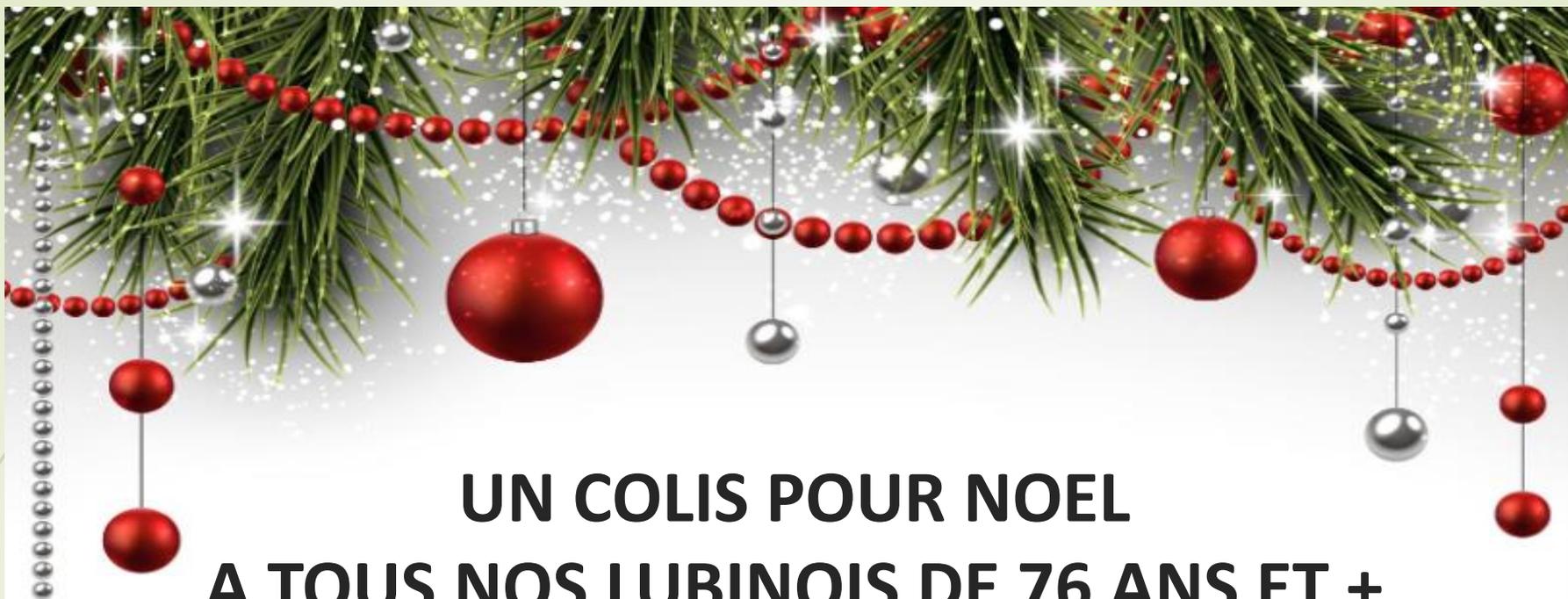
60 000

valeur du poin

143

FAMILLE ASSOCIATIONS		Associations		note	pondération	note	pondération	note	pondération	note	pondération	note	pondération	note	pondération	note	pondération	Moyenne pondérée	Montant de la subvention calculée	Montant de la subvention demandée	Montant de la subvention versée	Nombre d'adhérents	Dossier déposé
<p><b>Critères d'attribution de subventions aux associations liées à l'éducation, petite enfance, jeunesse et scolaire</b></p> <p>Critère 1 ==&gt; Le siège de l'Association est situé dans la commune / Critère 2 ==&gt; Ancienneté de l'Association (moins d'un an = 0 ; de 1 à 3 ans = 3 ; plus de 3 ans = 10) / Critère 3 ==&gt; Promouvoir l'image de la ville à travers son activité / Critère 4 ==&gt; Respect des équipements &amp; des bâtiments communaux / Critère 5 ==&gt; Organiser des actions en direction de la Petite Enfance et participer à l'animation du Pôle Petite Enfance / Critère 6 ==&gt; Soutenir les projets éducatifs dans les établissements scolaires</p>																							
		siège à St Lubin		Ancienneté		Promouvoir Image de la ville		Respect des équipements & des bâtiments communaux		Organisation et participation Pôle Enfance		soutenir projets éducatifs dans Ets scolaires											
Education, petite enfance, jeunesse et scolaire		A.P.E. Les Enfants du Parc		10	20	3	5	8	10	10	10	9	30	9	25			9	1 271	500	500	30	X
		Les Petits Loups de la Garenne			20		5		10		10		30		25								NON
<p><b>Critères d'attribution de subventions aux associations liées à l'environnement et à l'agriculture</b></p> <p>Critère 1 ==&gt; Le siège de l'Association est situé dans la commune / Critère 2 ==&gt; Ancienneté de l'Association (moins d'un an = 0 ; de 1 à 3 ans = 3 ; plus de 3 ans = 10) / Critère 3 ==&gt; Promouvoir l'image de la ville à travers son activité / Critère 4 ==&gt; Respect des équipements &amp; des bâtiments communaux / Critère 5 ==&gt; Participer à la mise en place de circuits courts et valorisation de produits locaux et issus de l'agriculture raisonnée / Critère 6 ==&gt; Participer à la gestion d'espaces naturels / Critère 7 ==&gt; Favoriser l'éducation à l'environnement</p>																							
		siège à St Lubin		Ancienneté		Promouvoir Image de la ville		Respect des équipements & des bâtiments communaux		Mise en place circuits courts et valorisation des Pds locaux & Agriculture raisonnée		Participer à la gestion des espaces naturels		Favoriser l'éducation à l'environnement									
Environnement et Agriculture		Société de Chasse			20		5	10	10		10	8	20	10	20	10	15	6	876	300	300	35	X
		AQUAVRE			20		5		10		10		20		20		15						NON
		Jardins Familiaux			20		5		10		10		20		20		15						NON
		La Grange aux Lapins			20		5		10		10		20		20		15						NON
<p><b>Critères d'attribution de subventions aux associations liées à la culture, au patrimoine et aux quartiers</b></p> <p>Critère 1 ==&gt; Le siège de l'Association est situé dans la commune / Critère 2 ==&gt; Ancienneté de l'Association (moins d'un an = 0 ; de 1 à 3 ans = 3 ; plus de 3 ans = 10) / Critère 3 ==&gt; Promouvoir l'image de la ville à travers son activité / Critère 4 ==&gt; Respect des équipements &amp; des bâtiments communaux / Critère 5 ==&gt; Organiser des manifestations festives / Critère 6 ==&gt; Participer au développement artistique, culturel, éducatif de la ville / Critère 7 ==&gt; Participer et soutenir la création et la diffusion artistique locale</p>																							
		siège à St Lubin		Ancienneté		Promouvoir Image de la ville		Respect des équipements & des bâtiments communaux		Organisation manifestations festives		Participer au développement artistique, culturel, éducatif de la ville		Participer et soutenir la création et la diffusion artistique locale									
Culture, patrimoine, quartiers		Art de la Peinture & du Bien-être		10	20	10	5	4	10	10	10	7	20	8	20	8	15	8	1 157	zéro	zéro	11	X
		Association de Sauvegarde du Centre Hoff		10	20	10	5	9	10	10	10	8	20	7	20	5	15	8	1 164	250	250	23	X
		Association du Loup de La Garenne		10	20	10	5	9	10	10	10	8	20	7	20	5	15	8	1 164	500	500	71	X
		Club 1 Point 2 Croix		10	20	10	5	5	10	10	10	7	20	7	20	5	15	8	1 079	zéro	150	71	X
		FNACA		10	20	10	5	7	10	10	10	7	20	7	20	5	15	7	1 000	zéro	250	52	X
		30th Infantry Division		10	20	10	5	7	10	10	10	7	20	7	20		15	7	1 000	300	300	20	X
		Juvaboun		10	20	10	5	7	10	10	10	5	20	8	20	8	15	8	1 143	900	900	32	X
		La Poterie en Fête		10	20	10	5	9	10	10	10	8	20	5	20	5	15	8	1 107	300	300	85	X
		Les Amis de l'Orchestre du Pays de Dreux		10	20	10	5	5	10	10	10	8	20	8	20	8	15	8	1 200	1 000	1 000	??	X
		Les Patriots Volants		10	20	3	5	7	10	10	10	7	20	5	20	8	15	7	1 064	zéro	300	12	X
		Mélodie On Chord		10	20	10	5	7	10	10	10	8	20	7	20	8	15	8	1 200	1 000	1 000	??	X
		JOKER		10	20	3	5	9	10	10	10	9	20	8	20	8	15	9	1 236	8 400	1 236		X
		Association Musulmane			20		5		10		10		20		20		15						NON
		Avre de Paix			20		5		10		10		20		20		15						NON
		Groupement Paroissial (Paroisse Ste Thérèse)			20		5		10		10		20		20		15						NON
		Histoire,Mémoire et Patrimoine			20		5		10		10		20		20		15						NON
		La country rémoise			20		5		10		10		20		20		15						NON
		Les Amis du Haut Venay			20		5		10		10		20		20		15						NON
		Les Hauts Lubinois			20		5		10		10		20		20		15						NON
		Loisirs & Fêtes			20		5		10		10		20		20		15						NON
		Surya Yoga Nonancourt			20		5		10		10		20		20		15						NON
		Syndicat d'Initiative de Nonancourt			20		5		10		10		20		20		15						NON
		VIVAVRE			20		5		10		10		20		20		15						NON
<p><b>Critères d'attribution de subventions à la santé et au domaine social</b></p> <p>Critère 1 ==&gt; Le siège de l'Association est situé dans la commune : non applicable / Critère 2 ==&gt; Ancienneté de l'Association (moins d'un an = 0 ; de 1 à 3 ans = 3 ; plus de 3 ans = 10) / Critère 3 ==&gt; Promouvoir l'image de la ville à travers son activité / Critère 4 ==&gt; Respect des équipements &amp; des bâtiments communaux / Critère 5 ==&gt; Contribuer à la cohésion sociale grâce à des actions d'éducation, d'intégration, de santé publique ou de promotion du lien social / Critère 6 ==&gt; Offrir toutes formes d'aides jugées opportunes à titre collectif ou individuel et/ou Participer à la réinsertion sociale et au retour à l'emploi / Critère 7 ==&gt; Lutter contre les discriminations et les violences et défendre les citoyens ou les usagers</p>																							
		siège à St Lubin		Ancienneté		Promouvoir Image de la ville		Respect des équipements & des bâtiments communaux		Contribuer à la cohésion sociale grâce actions d'éducation, intégration, santé publique ou promotion du lien social		Offrir Aides à titre collectif ou individuel et/ou Participer à la réinsertion sociale et au retour à l'emploi		Lutter contre les discriminations et les violences, défendre les citoyens									
Santé, social		ADMR		10	20	10	5	8	10	10	10	8	15	8	20	7	20	9	1 214	1 000	1 000	80	X
		Lubinoise Force 3		10	20	10	5	8	10	10	10	6	15	7	20	8	20	8	1 171	zéro	zéro	???	X
		SSIAD		10	20	10	5	8	10	10	10	8	15	8	20	7	20	9	1 214	300	300	23	X
		Restos du Cœur			20		5		10		10		15		20		20			1 000	zéro	243	Loyer + transport
		CRIA			20		5		10		10		15		20		20						NON
		Secours Populaire Français			20		5		10		10		15		20		20						NON
<p><b>Critères d'attribution de subventions au domaine sportif</b></p> <p>Critère 1 ==&gt; Le siège de l'Association est situé dans la commune / Critère 2 ==&gt; Ancienneté de l'Association (moins d'un an = 0 ; de 1 à 3 ans = 3 ; plus de 3 ans = 10) / Critère 3 ==&gt; Promouvoir l'image de la ville à travers son activité / Critère 4 ==&gt; Respect des équipements &amp; des bâtiments communaux / Critère 5 ==&gt; L'association sportive doit être engagée en compétition officielle (niveau départemental, régional, national) / Critère 6 ==&gt; Développer activement la recherche de partenariats privés / Critère 7 ==&gt; Animer la ville avec des manifestations sportives ou autres / Critère 8 ==&gt; La politique sportive de l'association doit favoriser/viser obligatoirement au moins quatre de ces critères : Sport féminin, Séniors, Handicap, Jeunes en difficultés</p>																							
		siège à St Lubin ou sur Nonancourt/St Rémy si pas cette activité à St Lubin		Ancienneté		Promouvoir Image de la ville		Respect des équipements & des bâtiments communaux		Association engagée en compétition officielle (départementale, régionale, nationale)		Développer activement la recherche de partenariats privés		Animer la ville avec des manifestations sportives ou autres		politique sportive doit favoriser le sport féminin, et/ou les seniors, et/ou le handicap, et/ou les jeunes en difficulté							
FAMILLE ASSOCIATIONS		Associations		note	pondération	note	pondération	note	pondération	note	pondération	note	pondération	note	pondération	note	pondération	Moyenne pondérée	Montant de la subvention calculée	Montant de la subvention demandée	Montant de la subvention versée	Nombre d'adhérents	Dossier déposé

Associations Sportives	Crampons à Malice	20	20	10	5	8	10	10	20		5		5	7	20	7	15	10	1 393	zéro	zéro	102	X
	Football-Club du Loup		20		5		10		20		5		5		20		15						NON
	Football-Club St Lubin 2		20		5		10		20		5		5		20		15						NON
	Football-Club Vétérans		20		5		10		20		5		5		20		15						NON
Associations Lubinoises	SOUS-TOTAL																	20 655	15 750	8 286			
Assoc. Croisées part St Lubin	SOUS-TOTAL																		18 777	18 777			
	<b>TOTAL</b>																		39 432	34 527	27 063		

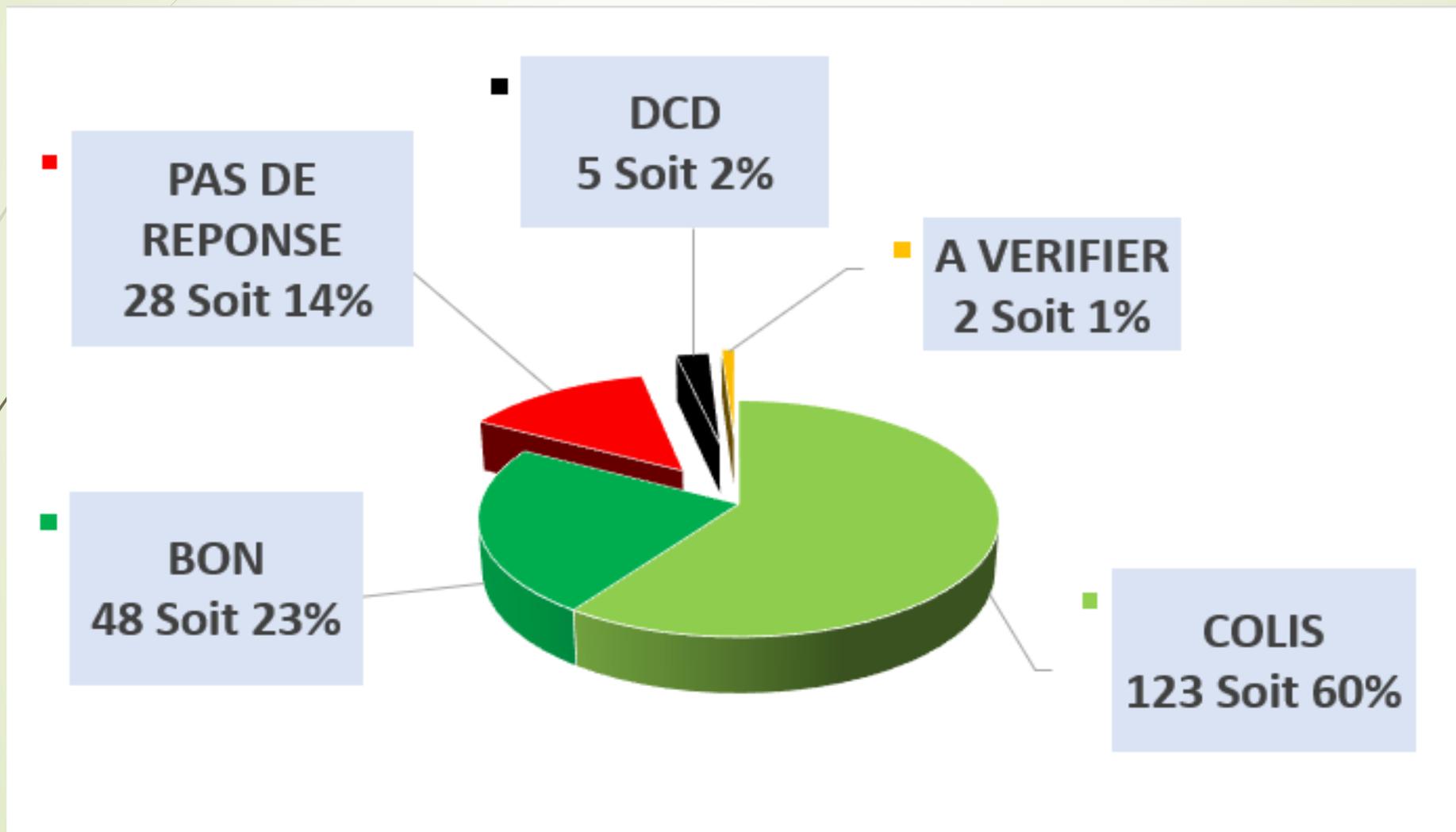


**UN COLIS POUR NOEL  
A TOUS NOS LUBINOIS DE 76 ANS ET +**

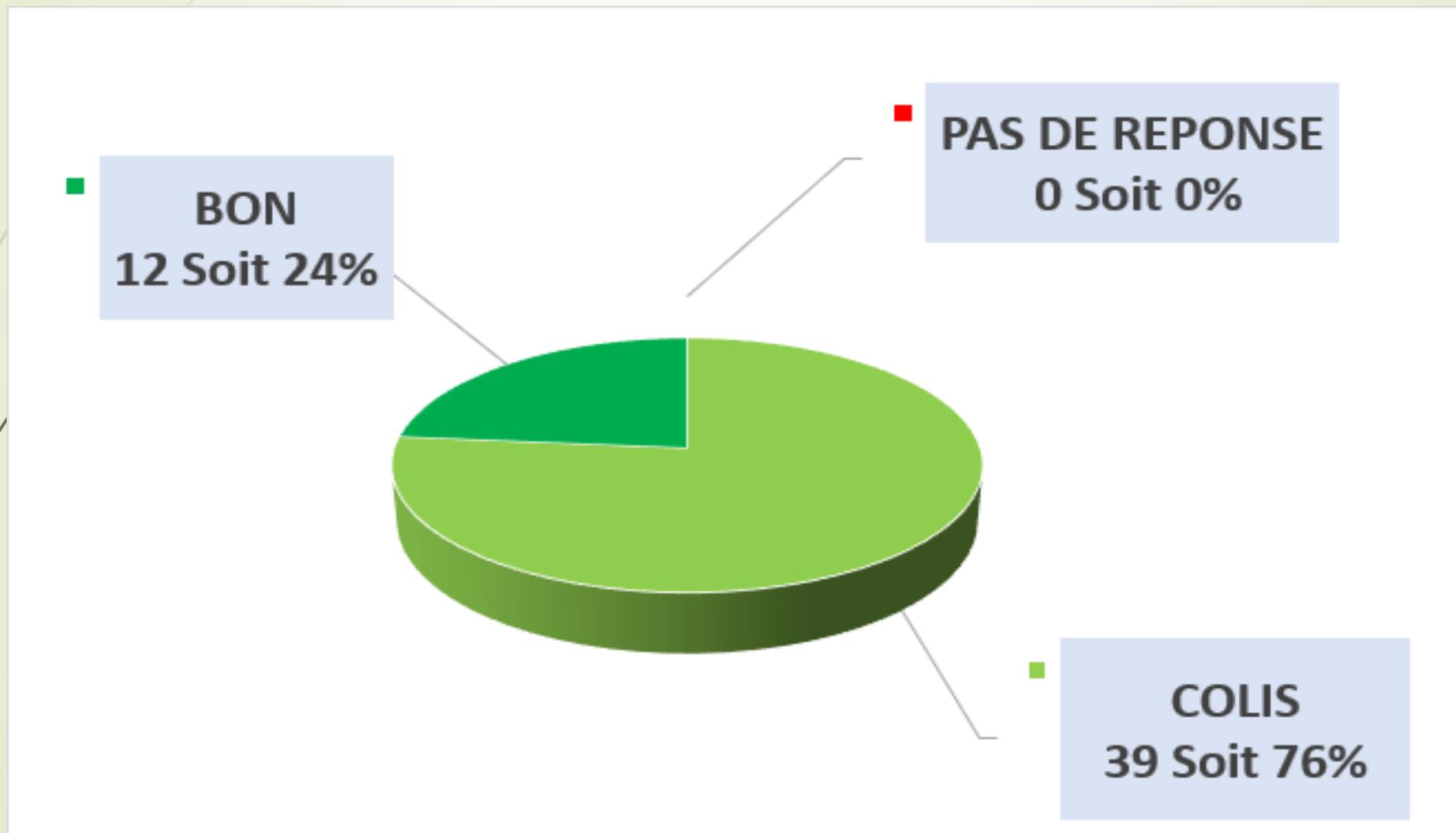
**ANNEE 2021**



## SYNTHESE ANNEE 2021 PERSONNES SEULES

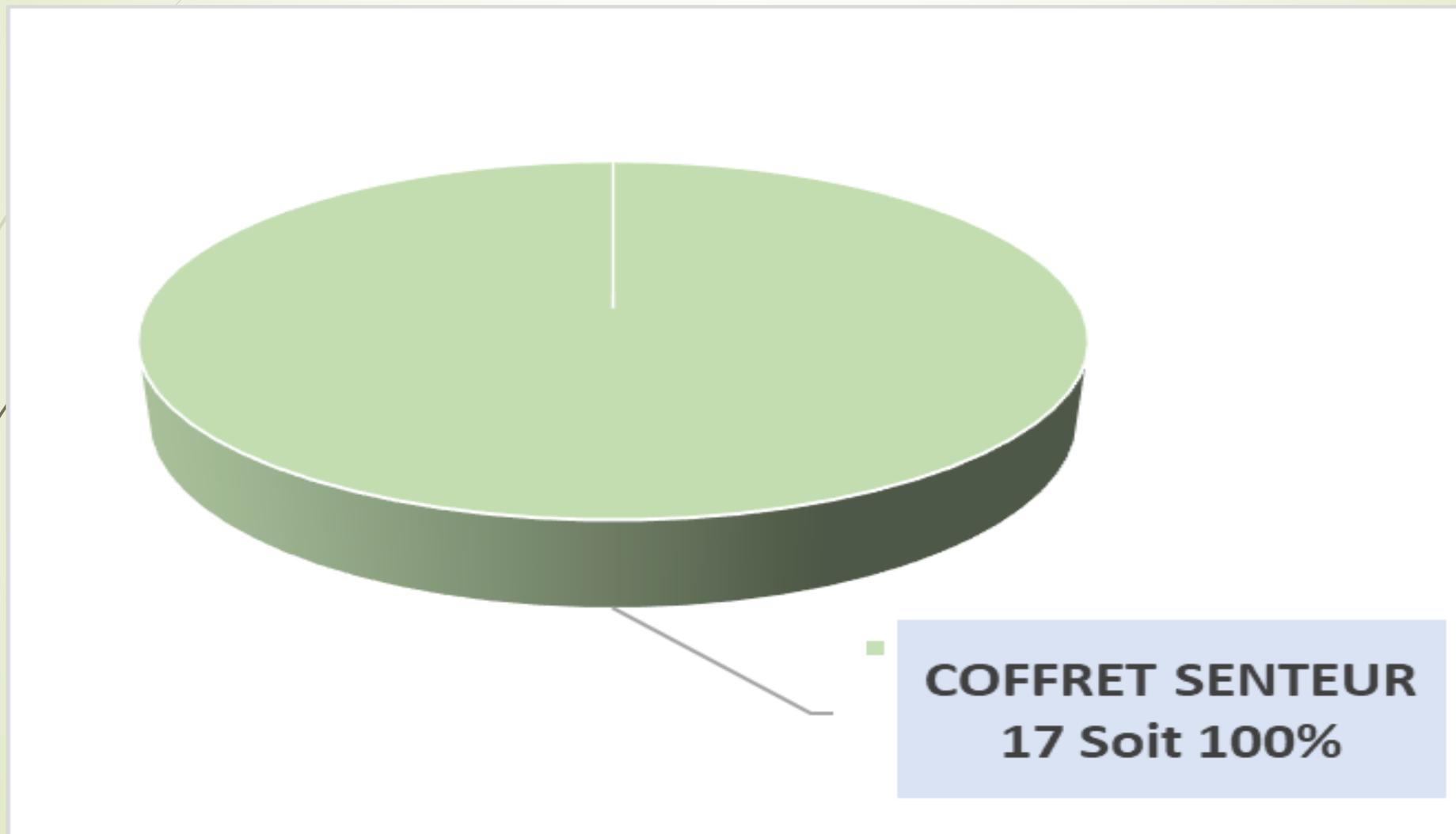


## SYNTHESE ANNEE 2021 PERSONNES EN COUPLE





## SYNTHESE ANNEE 2021 PERSONNES EN EHPAD





# SYNTHESE ANNEE 2021

<b>2021</b>	<b>TOTAL</b>	<b>COLIS</b>	<b>BON</b>	<b>COFFRET SENTEUR</b>	<b>PAS DE REPONSE</b>	<b>DCD</b>	<b>A VERIFIER</b>
<b>PERSONNES SEULES</b>	<b>206</b>	<b>123</b>	<b>48</b>	-	<b>28</b>	<b>5</b>	<b>2</b>
<b>PERSONNES EN COUPLE</b>	<b>51</b>	<b>39</b>	<b>12</b>	-	<b>0</b>	-	-
<b>PERSONNES EN EHPAD</b>	<b>17</b>	-	-	<b>17</b>	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>274</b>	<b>162</b>	<b>60</b>	<b>17</b>	<b>28</b>	<b>5</b>	<b>2</b>



SYNTHESE COLIS  
AINES DE 76 ANS

De la part de toute la commune de

ANNEE 2021



Un joyeux Noël 2021 à tous nos aînés,  
Ainsi qu'une année 2022  
Pleine de joie, de bonheur et de santé